

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1525

19 juin 2008

SOMMAIRE

Adria Invest Holding S.A.	73197	Fidomes S.à r.l.	73187
AGC & Partners S.à r.l.	73197	Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.	73187
Aluglobe International S.A.	73199	First Vandalia Luxembourg Holding S.A.	73155
Beach Finance S.A.	73198	Fortifer S.A.	73194
Carnegie Fund III	73188	Garmond S.A.	73188
Carnegie Fund IV	73188	Il Cantuccio s.à r.l.	73195
Citadel Global Financial Products S.à r.l.	73191	JCP gérances et exploitations, s.à r.l.	73196
Citadel Macro Products S.à r.l.	73191	Kasomar Holding II Aktiengesellschaft ...	73154
DELMA & Cie Sàrl	73186	Leo on Tour S.à.r.l.	73165
DIH/HMD Investco S.à r.l.	73200	Matsa S.A.	73186
Edigroup S.A.	73198	Mille Miglia Luxemburg	73189
Entropia S.A.	73155	Mom S.A.	73198
Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A. ...	73190	Multi Business Consultant S. à r.l.	73188
e-shelter Frankfurt 3 S.à r.l.	73167	Multi Business Consultant S. à r.l.	73193
Europäische Umwelt und Recycling A.G.	73197	Nenikekamon S.A.	73157
Europäische Umwelt und Recycling A.G.	73195	Ninetrees S.A.	73198
Europäische Umwelt und Recycling A.G.	73195	Origink S.A.	73193
Europäische Umwelt und Recycling A.G.	73196	Protracs S.à.r.l.	73195
Europäische Umwelt und Recycling A.G.	73196	S. à r.l. WUST Construction LUXEM- BOURG	73156
Europäische Umwelt und Recycling A.G.	73196	SOLUFAR, Société Luxembourgeoise pour Fouilles Archéologiques S.à r.l.	73197
Europäische Umwelt und Recycling A.G.	73189	SSCP Security Parent S.à r.l.	73175
European Property Fund (Radans) S.à r.l.	73154	S.T. Sharesmarket S.à r.l.	73199
Expotrade	73200	Tech-Int Systems S.A.	73155
Faber Factor International S.à r.l.	73189	Torno S.A.H.	73200
Feres S.A.	73156	Toucano Holdings S.A.	73199
		W2007/W2008 Oruse S.à r.l.	73157
		West Air Luxembourg S.A.	73196
		X-Lizenzen Management S.A.	73154

European Property Fund (Radans) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.538.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 21 mai 2008:

- d'accepter la nomination avec effet immédiat de M. Gary MacDonald, né le 26 janvier 1969 à Whitburn (Royaume-Uni), résidant 23 Hillview Drive, Edinburgh EH12 8QP, en tant que gérant de la Société;

- de confirmer que le nombre de gérants de la Société est désormais fixé à 5, et que dès lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- M. Robert Jan Schol,
- M. Paul van Baarle,
- Mme Xenia Kotoula,
- M. Michael David Evans et,
- M. Gary MacDonald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008070539/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

X-Lizenzen Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 96.661.

Aus einem eingeschriebenen Brief vom 7. Mai 2008 geht hervor, dass Herr Gernot Kos mit sofortiger Wirkung von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied zurücktritt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Mai 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008070551/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08455. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Kasomar Holding II Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 37.881.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Esch/Alzette, den 2. Juni 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notar

Référence de publication: 2008070958/272/12.

(080079438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Entropia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 94.081.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2007 que:

- Monsieur Eustache Stribit, demeurant à F-57070 Metz, 32, rue du Trou du Lièvre, est nommé nouvel administrateur pour une durée de six ans en remplacement de Monsieur Nicolas Lepycouche, démissionnaire.
- Est nommée nouveau commissaire aux comptes la société Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en remplacement de la société Becker + Cahen & Associés S.à.r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, démissionnaire.
- Les mandats des administrateurs Messieurs Frédéric Genot, demeurant à F-57130 Gravelotte, et Christophe Schloupt, demeurant à F-57000 Metz, 90, route de Thionville, sont prorogés pour une durée de six ans.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008070550/7262/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

First Vandalia Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.265.

—
Die Verwaltungsratsmitglieder Herr Robert Becker, Herr Thierry Hellers und Herr Gernot Kos treten mit sofortiger Wirkung von ihren Mandaten zurück.

Der Kommissar Herr Claude Cahen legt mit sofortiger Wirkung sein Mandat nieder.

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Becker + Cahen & Associés S.à.r.l. kündigt mit Wirkung zum 13. Juni 2008 den Domizilierungsvertrag vom 19. Januar 2005 und den Sitz der Gesellschaft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Mai 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008070552/7262/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Tech-Int Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.684.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECH-INT SYSTEMS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070823/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05771. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Feres S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.393.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2008

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Aloyse SCHERER, demeurant à 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Madame Hedwig VERDOODT, avec adresse professionnelle au Koekelberg, aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008070566/657/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

S. à r.l. WUST Construction LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 87.411.

—
Constituée par-devant M^e Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 mai 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1142 du 29 juillet 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mars 2005, acte publié au Mémorial C n^o 655 du 5 juillet 2005.

Décision de l'associée unique du 25 avril 2008

Monsieur Marc DETHIER, né le 4 octobre 1961 à Waimes (Belgique), marié, demeurant à B-4950 Ovat, rue du Parc, 13A, est nommé gérant technique avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Monsieur Marc DETHIER a le pouvoir d'engager la société

- soit individuellement jusqu'à un montant de 2.500,00 EUR;
- soit conjointement avec un Gérant Administratif, pour tout montant au-delà de 2.500,00 EUR;
- soit conjointement avec Monsieur Karl-Heinz Bodarwé, Attaché à la gérance pour tout montant au-delà de 2.500,00 EUR, mais n'excédant pas 625.000,00 EUR.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour S. à r.l. WUST Construction LUXEMBOURG

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008070567/1261/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Neniekamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.905.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Gilbert DIVINE, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008070565/657/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

W2007/W2008 Ourse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.954.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of April.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Whitehall French RE 10 S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand- Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by Mr Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Whitehall French RE 11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by Mr Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Whitehall French RE 12 S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by Mr Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as afore said, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declare to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "W2007/W2008 Ourse S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A shares with a nominal value of one cent euro (0.01.- EUR) each.

The company is authorized to issue class A and B shares under the authorized share capital as described below with or without share premium.

Unless the context indicates otherwise, the term shares as used in the present Articles of Association shall refer to Class A and Class B shares.

Each share entitles to one vote.

The respective holders of Class A and Class B shares shall be entitled to the same rights and obligations in respect of dividends and liquidation and more particularly:

- Current dividend distributions will be made to each class (A or B) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;
- Liquidating distributions will be made to each class (A or B) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;

It being understood that:

- If one class of shares receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of shares to receive a distribution from share premium of such other class;
- If one class of shares receives a dividend distribution, such distribution will not automatically entitle the other class of shares to receive a dividend distribution.

The respective holders of class A and class B shares shall vote at the shareholders meeting of each class of shares.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution, save that the issue premiums to be used for setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any class of parts or other distribution to any class of shares is limited to the amount of issue premiums of that class of shares.

Art. 7. The company shall have an authorized share capital of one hundred million euro (100,000,000 EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) Class A and/or Class B shares having a par value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the incorporation deed of April 24, 2008.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 8. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 9. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 10. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 11. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 12. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 14. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 15. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 16. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2008.

Art. 18. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 21. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 22. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	class A shares
1) Whitehall French RE 10 S.à r.l.	406, 250
2) Whitehall French RE 11 S.à r.l.	406, 250
3) Whitehall French RE 12 S.à r.l.	<u>437,500</u>

TOTAL: one million two hundred and fifty thousand 1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,000.-€.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Gerard MEIJSEN, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

2. Paul OBEY, Executive Director Goldman Sachs, born in Bexley, United Kingdom, on March 5, 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, United Kingdom;

3. Marcus VENNEKENS, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on August 28, 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand- Duchy of Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9 - 11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt- quatre avril.

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Whitehall French RE 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par Mr Stanislas BUNETEL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. Whitehall French RE 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par Mr Stanislas BUNETEL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

3. Whitehall French RE 12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par Mr Stanislas BUNETEL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «W2007/W2008 Ourse S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01.- EUR) chacune.

La société est autorisée à émettre des parts sociales de classe A et de classe B dans le cadre du capital autorisé décrit ci-après avec ou sans prime d'émission.

A moins que le contexte ne l'indique autrement, le terme de parts sociales utilisé dans ces statuts se réfère aux parts sociales de classe A et de classe B.

Chaque part sociale bénéficie d'un droit de vote.

Les détenteurs de parts sociales de classe A et de parts sociales de classe B bénéficient des mêmes droits et obligations quant aux dividendes et à la liquidation et plus particulièrement:

- les distributions respectifs de dividendes seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B), selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société;

- les distributions au moment de la liquidation seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B) selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société.

Etant entendu que:

- Si une classe de parts reçoit une distribution de prime d'émission de sa classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement droit aux autres classes de parts de recevoir une distribution de prime de leur classe;

- Si une classe de parts reçoit une distribution de dividendes, il ne sera pas automatiquement accordé aux autres classes de parts de recevoir une distribution de dividende.

Les détenteurs respectifs de parts de classe A et de parts de classe B jouissent du droit de vote à l'assemblée des associés de chaque classe de parts sociales.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit selon les dispositions légales luxembourgeoises.

Le Conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et pourra créer une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil de gérance en vue de compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution excepté le fait que la prime d'émission à utiliser pour compenser des moins values réalisées ou latentes ainsi que pour permettre le paiement de dividendes à toute classe de parts devra être limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe de parts en question.

Art. 7. La société aura un capital social autorisé de cent millions d'euros (100.000.000.-EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales de classe A et/ou de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01.- EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte constitutif du 24 avril 2008.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 9. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 11. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 12. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 14. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000.- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000.- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 16. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 18. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 19. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 20. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 21. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	parts sociales de classe A
1) Whitehall French RE 10 S.à r.l.	406.250
2) Whitehall French RE 11 S.à r.l.	406.250
3) Whitehall French RE 12 S.à r.l.	437.500
TOTAL: un million deux cent cinquante mille	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500.- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.000.-€.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Gerard MEIJSEN, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskyaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

2. Paul OBEY, Executive Director Goldman Sachs, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB Londres, Royaume-Uni;

3. Marcus VENNEKENS, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement à 1161 Strawinskyaan, NL-1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9 - 11, Grand - Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: St. Bunetel, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 MAI 2008, LAC/2008/18252. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,50%: 62,50.€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008071315/212/459.

(080080888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Leo on Tour S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-4831 Rodange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.943.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq mai.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Madame Claudine PEIFFER, employée privée, née le 2 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-5552 Remich, 18, route de Mondorf,
- 2) Monsieur Léon STAUS, gérant, né le 30 mai 1960 à Differdange, demeurant à L-5552 Remich, 18, route de Mondorf,
- 3) Madame Liliana BENEDETTI, employée privée, née le 25 décembre 1967 à Differdange, demeurant à L-4989 Sanem, 28, rue Baron de Tornaco.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er} .- Objet, raison sociale, durée

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires de parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que celle-ci a été modifiée et complétée dans la suite, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "LEO ON TOUR S.à.r.l."

Art. 3. La Société a pour objet l'activité de depositaire de boissons alcooliques et non alcooliques.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales mobilières et immobilières, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec l'objet décrit ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Rodange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des associés prise suivant les conditions requises pour la modification des statuts.

Titre II.- Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.- EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Associés	Capital souscrit EUR	Nombre de parts
1) Mme Claudine PEIFFER,	5.000.-	50
2) M. Léon STAUS,	5.000.-	50
3) Mme Liliana BENEDETTI,	5.000.-	50
TOTAL:	15.000.-	150

Toutes les parts sociales ont été libérées en espèces de sorte que l'intégralité du capital social se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les cessions pour cause de mort se font conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Administration

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs.

Art. 10. Les décisions des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions des associés ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Année sociale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et le gérant dresse les comptes sociaux.

Art. 14. L'excédent favorable du compte de profits et pertes après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Titre V.- Dissolution, liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par le gérant ou par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est assumé par elle à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille et cent euros (1.100.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-4831 RODANGE, 80, route de Longwy.
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Madame Claudine PEIFFER, prénommée, est nommée gérante technique de la société,
 - Monsieur Léon STAUS, prénommé, est nommé gérant administratif de la société.
3. La société est valablement engagée par la signature collective des deux gérants ou la signature collective d'un gérant avec une personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par les gérants ou la seule signature de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par les gérants.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PEIFFER, L. STAUS, L. BENEDETTI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 9 mai 2008. Relation: REM/2008/643. - Reçu soixante-quinze euros (0,5% 75.- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mai 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008071313/8085/99.

(080080444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

e-shelter Frankfurt 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 138.942.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, constituted today by the undersigned notary, here represented by Ms Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 16 May 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "e-shelter Frankfurt 3 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 in case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers") divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, either by the sole signature of a Category A Manager or by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l.	12,500
Total:	12,500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

Category A Manager:

- Mr. Thomas Stephen HAINES, Chartered Accountant, born on October 11, 1953 in Rainham, England, residing at 3, rue Renert, L 2422 Luxembourg;

Category B Manager:

- Mr. Wolfgang ZEPF, Consultant, born on March 4, 1960 in Bregenz, Austria, residing at Hebelstrasse 4, 9011 St. Gallen, Switzerland.

2) The Company shall have its registered office at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 mai 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "e-shelter Frankfurt 3 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales"), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") divisés en deux catégories, nommées respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, soit par la seule signature d'un Gérant de Catégorie A soit par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts
	Sociales
e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l.	12.500
Total:	12.500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

73175

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

Monsieur Thomas Stephen HAINES, Expert-Comptable, né le 11 octobre 1953 à Rainham, Royaume-Uni, résidant 3, rue Renert, L 2422 Luxembourg;

Gérant de Catégorie B:

Monsieur Wolfgang ZEPF, né le 4 mars 1960 à Bregenz, Autriche, résidant à Hebelstrasse 4, 9011 St. Gallen, Suisse.

2- Le siège social de la Société est établi au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 mai 2008, Relation: EAC/2008/6915. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071314/239/426.

(080080439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

SSCP Security Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.822.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of April,

before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

SSCP Security Holding S.C.A., a Luxembourg "société en commandite par actions", incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.111, and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger on 27 February 2008 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 909, page 43592, dated 12 April 2008 (the "Mémorial C") (the "Sole Shareholder"), acting through its general partner SSCP Security S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136932, and incorporated by a deed drawn up by the notary prenamed on 27 February 2008 and whose articles of association have been published in the Mémorial C under number 858, page 41151, dated 8 April 2008 (the "General Partner");

in its capacity as Sole Shareholder of SSCP Security Parent S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137822, and incorporated by a deed drawn up by the notary prenamed on 25 March 2008 and whose articles of association have not been yet published in the Mémorial C (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

Hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 16.2 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented by Flora Gibert, notary clerk residing in Luxembourg by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the undersigned notary to act that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object (article 3 of the Articles) of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to introduce two classes of shares in the Company's share capital in order to have the Company's entire share capital represented by ordinary shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the "Ordinary Shares") and by non-voting preferred shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the "Preferred Shares").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of EUR 197,500 (one hundred ninety-seven thousand five hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 210,000 (two hundred ten thousand Euro), by contribution in cash, by creating and issuing 97,500 (ninety-seven thousand five hundred) new Ordinary Shares, and 100,000 (one hundred thousand) new Preferred Shares with nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, here represented by Flora Gibert, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to all the 97,500 (ninety-seven five hundred) new Ordinary Shares, and to the 100,000 (one hundred thousand) new Preferred Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 197,500 (one hundred ninety-seven thousand five hundred Euros), so that the amount of (one hundred ninety-seven thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

Further to the above mentioned resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles of the Company which shall henceforth be read as follows:

Chapter I. Form, name, registered office, object, duration

1. Form - corporate name. Hereby is formed under the name of SSCP Security Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The Board of Managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager or the Board of Managers.

2.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3. Corporate objectives.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies").

3.3 controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, shares

5. Corporate capital.

5.1 The issued share capital of the Company is fixed at EUR 210,000 (two hundred ten thousand Euros) represented by 110,000 (one hundred ten thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and by 100,000 (one hundred thousand) preferred shares (the "Preferred Shares"), each with a par value of EUR 1 (one Euro) (the Ordinary Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the "Shares", one a "Share").

5.2 Any share premium paid by a shareholder at the moment of issuance of shares by the Company, whether at incorporation or at the moment of a capital increase, may, at the option of the shareholder, be paid into a special share premium account to be created at the moment of such subscription, which shall be exclusively relating to the shares subscribed by such shareholder, and exclusively held by the aforesaid shareholder. Any share premium paid into such share premium account shall not be reimbursed to any shareholder other than the holder of the said share premium account relates.

6. Capital amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with articles 15 to 21 of the Articles.

7. Shares - voting rights.

7.1 Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.2 Ordinary Shares have one vote each.

Preferred Shares are non-voting Shares but shall be entitled to vote in the following matters as defined in article 46 (1) of the Law:

- a) the issue of new Shares carrying preferential rights;
- b) the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting Shares;
- c) the conversion of non-voting Preferred Shares into Ordinary Shares;
- d) the reduction of the capital of the Company;
- e) any change to the Company's corporate object;
- f) the issue of convertible bonds;
- g) the dissolution of the Company before its term;
- h) the transformation of the Company into a Company of another legal form.

According to article 46 (2) of the Law, Preferred Shares shall have the same voting right as the holders of Ordinary Shares at all meetings if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends (as defined in article 27 of the Articles) have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

The Preferred Shares retain these rights until all such dividends have been paid.

According to article 44 of the Law, Preferred Shares shall also be given the right to vote on all matters:

- (i) if the issued Preferred Shares should have come to represent more than 50% of the total issued share capital;
- (ii) if the right to a preferential and cumulative dividend as provided for in article 44 (1) 2) of the Law and established in the Articles or in any Shareholders Agreement, should no longer be granted or removed;
- (iii) if the preferential right on liquidation as provided for in article 44 of the Law and established in the Articles or in any Shareholders Agreement, should not be granted or removed.

The Preferred Shares will retain their voting right until and as long as any of the above conditions prevail, this being subject to amendment to the Law, as the case may be.

8. Redemption of shares.

8.1 The Company shall have the power to acquire Shares in its own capital in accordance with the provisions of the Law.

Chapter III.- Management

9. Management.

9.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers"). The members of the Board of Managers need not be shareholders. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

9.2 The Board of Managers will be composed of at least two members.

9.3 The meetings of the Board of Managers are convened by any member of the Board of Managers. In case that all the members of the Board of Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.4 Any member of the Board of Managers may act at any meeting of such Board by appointing in writing or by telegram or telefax or email another member of the Board of Managers as his proxy; in that case, such member will be considered as present for the purposes of article 9.5.

9.5 The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of votes of the managers present or represented, provided that at least the majority of the members of the Board of Managers are present or represented.

9.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

9.7 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by the majority of the members. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

9.8 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.9 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all members present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager.

10. Powers of the manager or the board of managers.

10.1 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

10.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10.3 The Board of Managers may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

11. Representation of the company.

11.1 In case the Board of Managers is composed of two members, then the Company shall be bound by the sole signature of any manager; in the event the Board of Managers is composed of more than two members, then the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

12. Delegation and agent of the board of managers.

12.1 Any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members, and any two managers, in case that the Board of Managers is composed of more than two members, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 Any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members, and any two managers, in case that the Board of Managers is composed of more than two members, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

13. Remuneration of the member of the board of managers.

13.1 For its activities as manager the members of the Board of Managers shall not receive any remuneration.

14. Incapacity of the board of managers and dissolution.

14.1 In case of dissolution or legal incapacity of any member of the Board of Managers or where for any other reason it is impossible for a member to act, the Company will not be dissolved.

14.2 In that event the shareholders in general meeting shall promptly appoint the new member(s) of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders**15. Powers of the general meeting of shareholder(s).**

15.1 An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

15.2 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

15.3 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

16. Annual general meeting.

16.1 The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Friday of May, at 3:00pm CET (Central European Time) and for the first time in 2009.

17. Other general meetings.

17.1 Other general meetings of the shareholders may be convened in compliance with article 18 of the Articles. Such meetings must be convened if shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

18. Notice.

18.1 The shareholders shall meet upon notice by any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members, and by any two managers, in case that the Board of Managers is composed of more than two members, pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least 15 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register.

18.2 The agenda for a general meeting of the shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

18.3 The shareholders shall receive all relevant information in relation to the matters stated in the agenda.

18.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

19. Attendance - representation.

19.1 All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the shareholders.

19.2 Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a shareholder himself.

19.3 Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or by telefaxed letter or by email such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Managers may require.

19.4 The Board of Managers may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by him or it at least five days prior to the date set for the meeting.

20. Adjournment.

20.1 The chairman of the shareholders meeting may forthwith adjourn any general meeting of the shareholders in compliance with article 21.2 of the Articles. He must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

20.2 Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

20.3 The adjourned general meeting of the shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

21. Vote.

21.1 Each Share entitles the holder thereof to one vote.

21.2 Resolutions of shareholders shall be adopted at general meetings. However, the holding of general meetings shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

21.3 Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of the shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

21.4 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by register letter, and decisions shall be adopted by a majority of votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

21.5 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to any provisions of the Law.

Chapter V.- Business year - balance sheet

22. Business year.

22.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

22.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

22.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

23. Distribution right of shares.

23.1 The profits in respect of financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

23.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

23.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers may propose that cash available for remittance be distributed.

23.4 The decision to distribute funds and the determination of the conditions and amount of such a distribution will be taken by the shareholders representing more than a half of the share capital.

23.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Dissolution - liquidation

24. Causes of dissolution.

24.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

25. Liquidation.

25.1 The liquidation of the Company will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

25.2 Subject to the provisions of the Law, a majority of shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation.

Chapter VII.- Applicable law

26. Applicable law.

26.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire publique, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

SSCP Security Holding S.C.A., une "société en commandite par actions" de droit luxembourgeois, ayant son siège à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.111, constituée par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger en date du 27 Février 2008 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 909, page 43592, en date du 12 Avril 2008 (le "Mémorial C") (l'"Associé Unique"), agissant à travers son gérant commandité SSCP Security S.à.R.L., une "société à responsabilité" de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.932, et constituée par un acte du notaire précité en date du 27 Février 2008 dont les statuts ont été publiés au Mémorial C sous le numéro 858, page 41151, en date du 8 Avril 2008 (le "Gérant Commandité");

agissant en qualité d'Associé Unique de "SSCP Security Parent S.à.R.L.", une "société à responsabilité limitée" ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.822., constituée par un acte dressé par le notaire précité en date du 25 Mars 2008 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C (la "Société").

Les statuts de la société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 16.2 des Statuts et de l'article 200-2 de la Loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 relative aux Sociétés Commerciales, tel que modifié de temps à autre (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire sous-signé d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société (article 3 des Statuts).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'introduire deux classes de part sociales dans le capital social de la Société afin que la totalité du capital social soit constitué par des parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune (les "Part Sociales Ordinaires") et des part sociales de préférence sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune (les "Part Sociales de Préférence").

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) Part Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 197.500 (cent quatre vingt dix sept mille cinq cent Euros) afin de l'élever de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euros) à EUR 210.000 (deux cent dix mille Euros), en créant et émettant 97.500 (quatre vingt dix sept mille cinq cent) nouvelles Part Sociales Ordinaires, et 100.000 (cent mille) nouvelles Part Sociales de Préférence d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Souscription et paiement

L'Associé Unique, ici représenté par Flora Gibert, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à la totalité des 97.500 (quatre vingt dix sept mille cinq cent) nouvelles Part Sociales Ordinaires et aux 100.000 (cent mille) nouvelles Part Sociales de Préférence d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, et ce pour un montant de souscription total de EUR 197.500 (cent quatre vingt dix sept mille cinq cent Euros), afin que le montant de 197.500 (cent quatre vingt dix sept mille cinq cent) soit à la disposition de la Société, la preuve étant donnée au notaire qui l'a expressément reconnue.

Cinquième résolution

En supplément des résolutions auparavant mentionnées, l'Associé Unique décide de modifier et refondre les Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Forme, nom, siège social, objet, durée

1. Forme - dénomination sociale. Par la présente est formée sous le nom de SSCP Security Parent S.à.R.L., une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi

du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts")

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3. L'objet social.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou, d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute forme d'assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient directement ou indirectement actionnaires de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées").

3.3 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle du capital social de la Société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais non limité à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de gérants, agents de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités.

4. Durée. La Société est constituée pour une période illimitée.

Titre II. - Capital, parts sociales

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 210.000 (deux cent dix mille Euros) représenté par 110.000 (cent dix mille) parts sociales ordinaires (ci-après les "Part Sociales Ordinaires") et 100.000 (cent mille) parts sociales de préférence (ci-après "Part Sociales de Préférence"), chacune d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) (dénommées ensemble les "Part Sociales", et séparément la "Part Sociale")

5.2 Toute prime d'émission payée par un associé au moment de l'émission des parts sociales par la Société, à la constitution ou à l'occasion d'une augmentation de capital, sera, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés, versée sur un compte spécial de prime d'émission, créé au moment de la souscription, et se rapportant exclusivement aux parts sociales souscrites par l'associé souscripteur. Toute prime d'émission versée sur un compte spécial ne pourra être remboursée qu'au détenteur des parts sociales auxquelles le compte de prime d'émission est rattaché.

6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par décision de l'assemblée générale des associés conformément aux articles 15 à 21 des Statuts.

7. Parts sociales - droits de vote.

7.1 Chaque Part Sociale donne droit pour son détenteur à une fraction sociale des actifs et bénéfices de la Société.

Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles à condition qu'il y ait un détenteur par Part Sociale. La détention commune nécessite la nomination d'une personne en tant que représentant à l'égard de la Société.

7.2 Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à un vote.

Les Part Sociales de Préférence sont des Parts Sociales sans droit de vote, mais doivent donner droit à un vote dans les conditions suivantes telles que définies à l'article 46 (1) de la Loi:

- a) l'émission de nouvelles Part Sociales donnant des droits préférentiels;
- b) la détermination de dividendes préférentiels cumulatifs attachés à des Parts Sociales sans droit de vote;
- c) la conversion de Part Sociales de Préférence sans droit de vote en Part Sociales Ordinaires;
- d) la réduction du capital de la Société;
- e) toute modification de l'objet social de la Société;
- f) l'émission d'obligations convertibles;
- g) la dissolution de la Société avant son terme;
- h) la transformation de la Société en une Société d'une autre forme juridique;

Conformément à l'article 46(2) de la Loi, les Parts Sociales de Préférence doivent donner droit au même droit de vote que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires à toutes les assemblées si, nonobstant l'existence de bénéfices disponible à cette fin, les dividendes préférentiels cumulatifs (comme définis à l'article 27 des Statuts) n'ont pas été payés dans leur intégralité pour une quelconque raison sur une période successive de deux années comptables et ce jusqu'à ce que de tels dividendes cumulés aient été payés dans leur intégralité.

Les Part Sociales de Préférence retiennent ces droits jusqu'à ce que tous les dividendes aient été payés.

Conformément à l'article 44 de la Loi, les Parts Sociales de Préférence donnent également un droit de vote si:

- (i) la Part Sociale de Préférence émise aurait dû représenter plus de 50% de l'émission totale de Parts Sociales;
- (ii) le droit à un dividende préférentiel et cumulatif comme prévu par les articles 44 (1) (2) de la Loi et établi par les Statuts ou dans tout Pacte d'Associés ne devrait plus être attribué ou enlevé;
- (iii) le droit préférentiel sur la liquidation tel que prévu à l'article 44 de la Loi et établi dans les Statuts et tout Pacte d'Associés, ne devrait plus être attribué ou enlevé.

Les Part Sociales de Préférence retiendront leur droit de vote jusqu'à ce que et aussi longtemps qu'une de ces conditions prévaut, sous réserve de modification de la Loi, comme il peut être le cas.

8. Rachat des parts. La Société aura le pouvoir d'acquérir des Parts Sociales de son propre capital conformément aux dispositions de la Loi.

Titre III.- Gérance

9. Gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance "). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

9.2 Le Conseil de Gérance sera composé d'au moins deux membres.

9.3 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un membre du Conseil de Gérance. Lorsque tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.4 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax ou d'un courrier électronique; dans ce cas, ledit membre sera considéré comme présent en vue de l'application de l'article 9.5.

9.5 Toute décision du Conseil de Gérance est prise à la majorité des votes des membres présents ou représentés, pour autant que la majorité au moins des membres du Conseil de Gérance soient présents ou représentés.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée et chaque participant en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courrier électronique, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tels que télécopie, courrier électronique, télégramme, fax ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les membres présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un membre du Conseil de Gérance.

10. Pouvoirs du gérant ou du conseil de gérance.

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10.3 Le Conseil de Gérance pourra, notamment, conclure des contrats de conseil d'investissement et des contrats d'administration.

11. Représentation de la société. La Société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres.

12. Délégation et agent du conseil de surveillance.

12.1 Un seul gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et deux des gérants, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres, peut/peuvent déléguer une partie des pouvoirs du Conseil de Gérance pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

12.2 Un seul gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et deux des gérants, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres, déterminera/détermineront les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

13. Rémunération des membres du conseil de gérance.

13.1 Pour leurs activités en qualité de gérant, les membres du Conseil de Gérance ne recevront aucune rémunération.

14. Incapacité des membres du conseil de gérance et dissolution.

14.1 En cas de dissolution ou d'incapacité légale de tout membre du Conseil de Gérance ou si le Conseil de Gérance est dans l'impossibilité d'agir pour quelque raison que ce soit, la Société ne sera pas dissoute.

14.2 Dans ce cas, l'assemblée générale des associés nommera rapidement le (les) nouveau(x) membres du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des associés.

15.1 Une liste de présence indiquant le nom des associés et le nombre de parts pour lequel ceux-ci peuvent prendre part au vote est signé par chacun d'eux ou par leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

15.2 L'Associé Unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

15.3 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

16. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de mai à 15h00, et pour la première fois en 2009.

17. Autres Assemblées Générales. D'autres assemblées générales pourront être convoquées conformément à l'article 18 des Statuts. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demandent.

18. Convocation.

18.1 Les associés seront réunis sur convocation d'un seul gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et par un des deux gérants, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres selon un avis reprenant l'ordre du jour et envoyé à chaque associé à l'adresse indiquée dans le registre des parts sociales au moins 15 jours avant l'assemblée.

18.2 L'ordre du jour d'une assemblée générale des associés, devra également, le cas échéant, décrire les changements statutaires proposés et, en outre, reprendre le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

18.3 Les associés devront recevoir toutes les informations nécessaires en relation avec les points repris à l'ordre du jour.

18.4 Si tous les associés sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des associés, et s'il est constaté qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée pourrait être tenue sans convocation préalable.

19. Assistance - représentation.

19.1 Tous les associés ont le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des associés.

19.2 Tout associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite ou par téléfax, téléphone, télégramme, télex, courrier électronique.

19.3 Toute société ou toute autre entité légale, associée, pourra exécuter un modèle de procuration sous seing privé afin de donner pouvoir à un agent ou pourra autoriser par lettre, par lettre transmise par télégramme ou par fax ou par courrier électronique, une personne qu'elle considère comme pouvant agir comme son représentant lors d'une assemblée générale des associés, sous réserve de la production de la preuve d'un tel pouvoir, comme pourrait le demander le Conseil de Gérance.

19.4 Le Conseil de Gérance pourra déterminer le modèle de procuration et pourra demander que les procurations soient déposées à un endroit indiqué par celui-ci au moins cinq jours avant la date de l'assemblée.

20. Ajournement.

20.1 Le Président de l'assemblée générale des associés pourra immédiatement remettre toute assemblée générale des associés conformément à l'article 21.2 des Statuts. Il devra la remettre si la demande en est faite par des associés représentant au moins un cinquième du capital de la Société.

20.2 Un tel ajournement annule automatiquement toute résolution déjà adoptée avant l'ajournement.

20.3 L'assemblée générale des associés ajournée a le même ordre du jour que la première. Parts Sociales et procurations régulièrement déposées en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la seconde.

21. Vote.

21.1 Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

21.2 Le vote a lieu par mains levées ou par appel nominatif, à moins que l'assemblée générale des associés décide à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

21.3 Les décisions collectives sont valablement prises seulement si elles sont adoptées par les associés représentant au moins la moitié du capital de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou consultation écrite, les associés seront conviés ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les décisions seront prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion de capital représentée.

21.4 Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Titre V.- Exercice social - comptes annuels

22. Exercice social.

22.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

22.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

22.3 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

23. Droit de distribution des parts.

23.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la société pour cette période.

23.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

23.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

23.4 La décision de distribuer des fonds et la détermination des conditions et du montant d'une telle distribution sera prise par les associés représentant plus de la moitié du capital.

23.5 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de verser des acomptes sur dividendes au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Dissolution - liquidation

24. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

25. Liquidation. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

26.2 Sous réserve des dispositions légales, la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation.

Titre VII.- Loi applicable

26. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement trois mille Euro.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante, la personne comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. LAC/2008/18519. - Reçu à 0,50%: neuf cent quatre vingt sept euros cinquante cents (€ 987,50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071328/211/598.

(080080897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Matsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 124.490.

— EXTRAIT

La société MATSA S.A. a changé son siège social du 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg avec effet au 4 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1 Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008071135/4170/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00232. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

DELMA & Cie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.510.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 03/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071222/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 2 juin 2008, réf. DSO-CR00007. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080080043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Fidomes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.765.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 03/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071223/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 2 juin 2008, réf. DSO-CR00005. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080080040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 70.910.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

A COMPARU:

Monsieur Joseph TREIS, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.", avec siège social à L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.910 (NIN 1999 2409 110).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 26 juillet 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 765 du 14 octobre 1999.

Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales, toutes attribuées à Monsieur Joseph TREIS.

Ensuite le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de cent cinq Euros trente-deux Cents (€ 105,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68) au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), moyennant un apport en espèces de la somme de cent cinq Euros trente-deux Cents (€ 105,32).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales au montant de vingt-cinq Euros (€ 25,-) et constate que le capital social de la société de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (€ 25,-).

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Joseph TREIS, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. TREIS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 mai 2008. Relation: ECH/2008/715. - Reçu douze euros 105,32 à 0,5% = €0,53 < € 12,-.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008071084/201/46.

(080080128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Carnegie Fund IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.218.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Bruno Frèrejean.

Référence de publication: 2008071260/61/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08836. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Carnegie Fund III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.747.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Bruno Frèrejean.

Référence de publication: 2008071263/61/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06000. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Multi Business Consultant S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1867 Howald, 3, rue Ferdinand Kuhn.

R.C.S. Luxembourg B 48.409.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

MULTI BUSINESS CONSULTANT SARL

Signature

Référence de publication: 2008071424/8345/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00834. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Garmond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.275.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008071604/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00613. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Europäische Umwelt und Recycling A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 63.194.

L'affectation du résultat du bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.06.2008.

Pour la société *EUROPÄISCHE UMWELT UND RECYCLING AG*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071595/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Faber Factor International S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.805.

Le bilan au 31 décembre 2006 régulièrement approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Agent administratif

Signatures

Référence de publication: 2008071602/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00610. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Mille Miglia Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 51.391.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.06.2008.

Pour la société *MILLE MIGLIA LUXEMBOURG*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071600/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04117. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.050.

L'an deux mille huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Maître Michal JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de "Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A.", une société en commandite par actions, ayant son siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.050, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 décembre 2001, publié au Recueil Spécial du Mémorial C n ° 811 du 29 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 avril 2008 suivant acte reçu par le même notaire Wagner, publié le 19 mai 2008 au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C n ° (la "Société").

en vertu d'un pouvoir lui a été conféré par résolutions du gérant de la Société, prises le 19 mai 2008.

Une copie du procès-verbal desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à deux cent vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 224.500,-), divisé en cent soixante et un mille six cent quarante (161.640) actions de catégorie "A" et dix sept mille neuf cent soixante (17.960) actions de catégorie "B", d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article six des statuts de la Société, le montant du capital autorisé de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) divisé en sept cent vingt mille (720.000) actions de catégorie A et quatre vingt mille (80.000) actions de catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

III.- Qu'en vertu du même article six des statuts, le gérant de la Société a été autorisé à décider de l'augmentation du capital social de la Société en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé de la Société et de modifier l'article six des statuts de la Société de manière à refléter cette augmentation de capital.

IV.- Que le gérant de la Société a décidé le 19 mai 2008, en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article six des statuts de la Société, de réaliser une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en vue de porter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de deux cent vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 224.500,-) à celui de deux cent trente-sept mille euros (EUR 237.000,-) par la création et l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles actions de la catégorie A et mille (1.000) nouvelles actions de la catégorie B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

V.- Que, toujours en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article six des statuts de la Société, le gérant de la Société a accepté la souscription de la totalité des neuf mille (9.000) nouvelles actions de la catégorie A et des mille (1.000) nouvelles actions de la catégorie B, de même que la libération intégrale en numéraire de ces actions ensemble avec le paiement intégral d'une prime d'émission par les actionnaires existants de la Société comme suit:

Souscripteurs	Capital souscrit (EUR)	Nombre et catégorie d'actions souscrites	Libération et prime d'émission payée (EUR)
ASF Olive Partnership	3.118,75	2.495 actions catégorie A	53.916,95
Banca Etruria	560,-	448 actions catégorie A	9.681,28
UBI Banca	560,-	448 actions catégorie A	9.681,28
IdeA Capital Funds Sgr SpA	4.198,75	3.359 actions catégorie A	72.587,99
The European Investment Fund	2.812,50	2.250 actions catégorie A	48.622,50
Eontech Ventures S.A.	1.250,-	1.000 actions catégorie B	1.250,-
Total	12.500,-	9.000 actions catégorie A 1.000 actions catégorie B	195.740,-

VI.- Que le gérant de la Société reconnaît que le montant de cent quatre vingt-quinze mille sept cent quarante euros (EUR 195.740,-) a bien été versé sur le compte bancaire de la Société auprès de Dexia BIL Luxembourg, que ce paiement en numéraire correspond au paiement des neuf mille (9.000) nouvelles actions de catégorie A et des mille (1.000) nouvelles actions de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ainsi qu'au paiement

intégral d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-trois mille deux cent quarante euros (EUR 183.240,-).

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit est de deux cent trente-sept mille euros (EUR 237.000,-) divisé en cent soixante dix mille six cent quarante (170.640) actions de catégorie "A" et dix-huit mille neuf cent soixante (18.960) actions de catégorie "B" ayant toutes la même valeur nominale qui est d' un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, toutes intégralement libérées."

Évaluation - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille trois cents euros.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. JONAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mai 2008. Relation: EAC/2008/7031. - Reçu neuf cent soixante-dix-huit Euros soixante-dix Cents (195.740.- à 0,5% = 978,70.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071334/239/78.

(080080612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

**Citadel Macro Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Citadel Global Financial Products S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.990.

In the year two thousand eight, on the ninth day of the month of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Citadel Equity Fund Ltd.", a company governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago, Illinois USA, on 8 May 2008,

(the "Shareholder"),

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "Citadel Global Financial Products S.à r.l.", a company governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of two million United States Dollars (USD 2,000,000.-), with registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary of 19 June 2002, published in the Mémorial C number 1313 on the 10 September 2002 and entered in the Company Register, Section B, under the number 87.990. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed enacted by the undersigned notary, on 28 February 2008, its publication in the Mémorial C still pending.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To change the name of the company to "Citadel Macro Products S.à r.l.".

2 To amend article 1.4 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the name of the Company to "Citadel Macro Products S.à r.l."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 1.4 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 1.4. Name.** The Company will have the name "Citadel Macro Products S.à r.l."

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"Citadel Equity Fund Ltd.", une société à du droit des Iles Caimans, établie et ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago, Illinois USA le 8 mai 2008 ("l'Associé unique"),

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "Citadel Global Financial Products S.à r.l.", une société de droit luxembourgeois, avec un capital social de deux millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,000,000.-), ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné le 19 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1313 le 10 septembre 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro B-87.990. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2008, la publication au Mémorial C étant en cours.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification du nom de la Société en "Citadel Macro Products S.à r.l."

2 Modification de l'article 1.4 des statuts de la Société afin de refléter la décision à être adoptée sous le point 1.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de changer le nom de la Société en "Citadel Macro Products S.à r.l."

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 1.4 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit

" **Art. 1.4. Dénomination sociale.** La Société porte la dénomination sociale de "Citadel Macro Products S.à r.l."

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mai 2008. Relation : EAC/2008/6730. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071333/239/85.

(080080743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Multi Business Consultant S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1867 Howald, 3, rue Ferdinand Kuhn.

R.C.S. Luxembourg B 48.409.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

MULTI BUSINESS CONSULTANT SARL

Signature

Référence de publication: 2008071425/8345/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00832. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Origink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.029.

L'an deux mille huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORIGINK S.A.", ayant son siège social au 161, route de Longwy, L-4751 Pétange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 101029, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 768 du 27 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain THILLENS, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore SIOEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social du 161, route de Longwy, L-4751 Pétange au 47, Grand-Rue, L-3394 Roeser.

- Modification afférente de l'article 2 des statuts qui devient:

"Le siège de la société est établi à Roeser (Grand-Duché de Luxembourg).

- Adaptation des statuts suite à l'adoption de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 161, route de Longwy, L-4751 Pétange au 47, Grand-Rue, L-3394 Roeser.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Roeser."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa des articles 6, 11, 12 et 16 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société."

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à l'ancien siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. THILLENS, A. SIOEN, C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 26 mai 2008, Relation: EAC/2008/7028. — Reçu douze euros (12.- €.).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071337/239/75.

(080080682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Fortifer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008071611/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00624. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Europäische Umwelt und Recycling A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 63.194.

L'affectation du résultat du bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.06.2008.

Pour la société *EUROPÄISCHE UMWELT UND RECYCLING AG*
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071593/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03356. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Europäische Umwelt und Recycling A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 63.194.

L'affectation du résultat du bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.06.2008.

Pour la société *EUROPÄISCHE UMWELT UND RECYCLING AG*
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071591/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03352. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Il Cantuccio s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 27.344.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071566/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07924. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Protracs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 7, rue Adolphe Klein.
R.C.S. Luxembourg B 54.082.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071564/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07925. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

West Air Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 83.004.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071561/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07927. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

JCP gérances et exploitations, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 33, rue du Baerendall.
R.C.S. Luxembourg B 93.436.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071574/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Europäische Umwelt und Recycling A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 63.194.

L'affectation du résultat du bilan au 31/12/2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.06.2008.

Pour la société *EUROPÄISCHE UMWELT UND RECYCLING AG*
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071583/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Europäische Umwelt und Recycling A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 63.194.

L'affectation du résultat du bilan au 31/12/1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.06.2008.

Pour la société *EUROPÄISCHE UMWELT UND RECYCLING AG*
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071580/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Europäische Umwelt und Recycling A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 63.194.

L'affectation du résultat du bilan au 31/12/1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/06/2008.

Pour la société *EUROPÄISCHE UMWELT UND RECYCLING AG*
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071578/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03334. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

SOLUFAR, Société Luxembourgeoise pour Fouilles Archéologiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6481 Echternach, 4, rue Comte Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 111.841.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071572/725/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07923. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

AGC & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.183.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008071559/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08529. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Adria Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 49.824.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008071553/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Beach Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 52.393.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008071549/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08536. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Edigroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 105.015.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008071547/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08540. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Mom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 115.885.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008071542/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08548. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Ninetrees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R.C.S. Luxembourg B 88.166.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008071540/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08555. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

S.T. Sharesmarket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.875.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008071538/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08561. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Toucano Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 44.743.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008071535/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Aluglobe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.022.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration que:

Monsieur Massimo Bagni, qui a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 29 avril 2008, est remplacé par Monsieur Roberto Salgarelli demeurant à Viale del Lavoro, 33, I-37135 Verona, Italie.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071004/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Torno S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 28.999.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 mai 2008

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

TORNO S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2008070935/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Expotrade, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 32.769.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un jugement du 8 mai 2008 du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, que les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée EXPOTRADE S. à r.l. ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Pour la société en liquidation

M^e Saskia Konsbruck

Le liquidateur

Référence de publication: 2008070927/9048/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00674. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

DIH/HMD Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.458.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 22 mai 2008

Il résulte desdites résolutions que:

1. M. Abel Halpern a démissionné avec effet au 25 avril 2008 en tant que gérant de classe A de la Société.
2. M. Patrick Lorenzato a démissionné avec effet au 20 mai 2008 en tant que gérant spécial.
3. M. Peter Zühlsdorff avec adresse professionnelle au Friedrichstrasse 34, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne, a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 25 avril 2008 pour une durée indéterminée.
4. M. Eric Vanderkerken, avec adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, a été nommé gérant spécial de la Société avec effet au 21 mai 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2008070983/275/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.